

Conseil Municipal du 27 septembre 2024 à Entraunes

La séance est ouverte à 20h00.

Présents :

Mesdames Léonie Ferran, Marie Final représentée par Jeannine Massiera, Jeannine Massiera, Messieurs Frédéric Auzias représenté par Jean-Paul Mandine, Emile Giovanneschi représenté par Stéphane Léopold, Stéphane Léopold, Jean-Paul Mandine, Jérôme Mansons, Yves Payan, Bernard Puverel représenté par Yves Payan, Pierre Tardieu.

1 - Approbation des procès-verbaux des réunions des Conseils Municipaux des 26 juillet et 22 août 2024

Après lecture par le Maire, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2 – Natura 2000 : îlots de sénescence au bois de la Moulière

Le Maire informe qu'il y a lieu d'effectuer la mise en place d'un second îlot de sénescence dans le vallon du Bourdous qui est situé en zone Natura 2000. Cela signifie que l'on s'engage à ne pas couper les gros arbres pendant 30 Ans en partie haute de la forêt, à ce jour inexploitable.

Il rappelle qu'un premier contrat avait été lancé en 2011 et mis en place en 2014, qui concernait la création d'un premier îlot de sénescence de 10 hectares situé sur la rive gauche du vallon du Bourdous, dans la sapinière de la Moulière.

Afin de renforcer la continuité écologique entre ces zones, il propose de créer un second îlot de sénescence dans un vieux mélézin du bois de la Petite Morière, sur les parcelles cadastrées section C 83 et 84 d'une surface totale de 6,7ha.

Il présente l'opération de mise en place de ce second îlot avec un projet de signalétique.

Cette opération donnera lieu à une demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pour un montant de 24 433,37 € HT.

Montant prévisionnel HT du projet		24 433,37 € HT
Plan de financement	Subvention Région Sud (80%)	19 546,70 € HT
	Commune (20%)	4 886,67 € HT

Adopté à l'unanimité

3 – Décisions modificatives

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre des décisions modificatives afin d'effectuer et de prévoir des crédits au chapitre d'ordre 041 (opérations patrimoniales) section investissement, afin d'intégrer les travaux divers de voirie de 2020 à 2023.

Il propose une première décision modificative :

Article	Section d'investissement	
2135	Travaux de voirie (dépenses) - chapitre 041	-167 200,00
238	Travaux de voirie (recettes) - chapitre 041	+167 200,00

Adopté à l'unanimité

Il propose de prendre une seconde décision modificative pour effectuer un crédit à l'article 2152 section investissement, afin d'intégrer une différence de règlements concernant les travaux divers de voirie de 2020 à 2023.

Article	Section d'investissement	
	dépenses	recettes
2152	Travaux de voirie	0,04
2135	Install. Générales...	0,04

Adopté à l'unanimité

4 – Admission en non-valeur

Le Maire informe de l'état des produits irrécouvrables sur le budget communal, dressé et certifié par délégation du responsable du SGC de plan du Var, Monsieur Aurélien BERTHELOT qui demande l'admission en non-valeur à l'article 6541 et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites ;

Le Maire présente et propose d'admettre en non-valeur les sommes détaillées dans un tableau et présentées aux conseillers municipaux pour un montant total de 5 055,73 € non susceptibles de recouvrement.

Adopté à l'unanimité

5 – Gestion de la salle des fêtes

Le Maire propose de réviser les modalités de location de la salle des fêtes communale afin d'en garantir le bon usage et l'entretien régulier.

Il soumet le tableau ci-dessous présentant la nouvelle grille tarifaire :

	Tarif forfaitaire au week-end
Associations à but lucratif	50,00 €
Entreprises	50,00 €
Associations à but non lucratif	gratuit
Habitants	gratuit
Manifestations d'intérêt public	gratuit

Adopté à l'unanimité

6 – Point sur les travaux

- **Eglise** : les travaux de l'église ont bien progressé. La réfection des plafonds n'était pas incluse dans le marché initial car on ignorait ce qu'on découvrirait après le décaissage. A ce jour l'entreprise a fini de décaisser les

plafonds et le cœur en intégralité. Les plafonds sont faits de lattes en bois. Il est donc nécessaire de replâtrer entièrement toutes les voûtes. Il est nécessaire de refaire une surface lisse sur l'ensemble des voûtes. Toutefois on l'avait anticipé dans le budget. On a des modifications à apporter au niveau des sols. On envisageait de décaisser pour réaliser la dalle, afin de créer un drain de 30 à 40 cm d'épaisseur. Etant donné que cela n'est pas réalisable, il est nécessaire de rehausser le sol. On réalise des économies en n'ayant pas à décaisser, mais il faut démonter et remonter toutes les marches, autels et chapelles latérales, ce qui complique les travaux. Dans la sacristie, on pensait conserver le plafond, mais en le démontant, on a découvert un beau volume sous plafond. Cela pourrait faire une très belle pièce utilisable pour autre chose qu'un simple espace de rangement. Cela nécessite des enduits en plus. Globalement, un avenant sera passé avec l'entreprise pour financer la réfection de toutes les voûtes de l'église et autres, une dépense que l'on avait anticipé dès le départ mais non inclus au marché.

Le budget initial était de 280 000,00 €. Avec les plus-values et les moins-values, en ayant anticipé tous les travaux nécessaires, le surcoût s'élève à 40 000,00 €.

- **Pont Poincaré d'Estenc** : les travaux seront réalisés dès que l'entreprise recevra le bois nécessaire.
- **Electricité à Estenc** : les travaux du transformateur ENEDIS de la Coquille sont en cours. Les travaux sur la route et d'ouverture de piste sont finis. Les choses devraient être rapidement finalisées.
- **Atelier communal** : il est nécessaire de refaire la toiture de l'atelier communal. Le FRAT (Fond Régional d'Aménagement du Territoire) a été remplacé par « nos communes d'abord » et il n'y a pas d'autres financements disponibles pour la toiture. Dans le cadre de « Villages d'avenir », ce financement a déjà été attribué aux travaux de l'auberge, avec une seule aide par an. Il est donc proposé de demander à l'entreprise DGN de poser une bâche en attendant de trouver une solution de financement.
- **7 – Questions diverses**
- **Point sur Villages d'Avenir** : de très nombreuses réunions ont eu lieu dans le cadre de « Villages d'avenir ». Un projet a été défini avec l'avantage d'avoir la maîtrise foncière sur les bâtiments sur lesquels nous souhaitons intervenir.
La semaine dernière, deux architectes conseil de l'état sont venus de Paris, et auparavant, un bureau d'études en urbanisme. Ils ont pu vérifier la faisabilité et la conformité du projet.
- **Déchèterie** : des appels ont été passés à la CCAA et des photos envoyées au vu de l'impact paysager des encombrants, ce qui a permis que notre demande soit prise en considération. La CCAA a missionné un bureau d'études pour réfléchir de manière plus globale, sur l'ensemble du territoire.
- **La fête patronale 2025** : la fête patronale a lieu normalement le dimanche après le 15 août. Guillaumes la fête autour du 15 août, Péone après le 24. Pour Entraunes, elle se tiendra le 24 août 2025.
- **Cadeaux Noël** : concernant les cadeaux de Noël aux aînés, il y a eu encore beaucoup de gaspillage. Il est proposé de mettre en place un autre système : l'envoi à domicile d'un colis accompagné d'une carte de vœux.
- **Arrêtés** : les arrêtés de voirie, notamment l'interdiction de marcher sur la glace au lac d'Estenc, les limitations de vitesse et de tonnage sur les routes communales... vont être refaits car les premières sont anciennes et nécessitent une mise à jour.
Une réflexion est à avoir concernant la circulation dans la grande rue.
- **Adressage** : l'adressage avait été relancé en juillet, avec l'engagement qu'ils viendraient sous quinzaine, mais cela n'a pas été fait. Il est nécessaire de les relancer, car les habitants en ont besoin rapidement pour pouvoir se raccorder à la fibre.
- **Fibre** : la fibre est arrivée au niveau du village.

- **Ralentisseur à la sortie du village :** nous sommes en attente de l'arrivée du nouveau responsable de la SDA pour discuter des limitations de vitesse aux entrées de village. La route entre Entraunes et les Tilleuls est particulièrement dangereuse, le carrefour Saint Sébastien est également à étudier. Ces projets devront être concertés avec le département.

La séance est close à 22h20.

A collection of handwritten signatures and initials. At the top left, there are two blue signatures, one above the other, both appearing to be 'Boff' followed by a flourish. To the right of these is a long, thin blue diagonal stroke. Below the first blue signature is a smaller blue signature 'P.O Boff'. To its right is a black scribble. Further right is another black scribble. Below the 'P.O Boff' signature is another black scribble. To its right is a blue signature that looks like a stylized 'Z' or '7'. At the far right is a black scribble.